



AR Prefecture

046-264601113-20250113-2025_01_13_002-DE
Reçu le 14/01/2025

DELIBERATION N°2025-01-13/002
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13/01/2025 – 09h00

M.PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBEJT : DELIBERATION PORTANT REMISE GRACIEUSE DU TROP PERCU D'UN AGENT

Sur rapport de Monsieur le Président,

L'attention de l'assemblée est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues suite à une situation individuelle très particulière.

Considérant la faute commise par l'administration,

Considérant la demande de remise gracieuse formulée par l'agent en date du 08/01/2025

Le Conseil d'administration, par délibération, est seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité ces demandes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le recours gracieux demandé par cet agent par courrier du 08/01/2025, la réalité de l'erreur technique de l'Administration,



AR Prefecture

046-264601113-20250113-2025_01_13_002-DE
Reçu le 14/01/2025

Il est proposé au Conseil d'accorder à Monsieur Pascal THOMAS une remise gracieuse du trop-perçu de rémunération, soit 3670,45 € net, correspondant à la période allant du 01/02/2024 au 30/11/2024.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant cet agent.

Article 2 : D'autoriser cette remise gracieuse à l'agent à concurrence du solde.

La secrétaire de séance,

A Luzech, le 13 janvier 2025

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS**

Delphine AZNAR

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi huit janvier deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Daniel TERRIER (a donné procuration à Mme Christine CALVO),

Etaient absents ou excusés : Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., M. Daniel TERRIER.



AR Prefecture

046-264601113-20250113-2025_01_13_002-DE
Reçu le 14/01/2025

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS, M. Loic CAVE (Trésorerie de Gourdon).

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 8 Absents/Excusés : 3 Procuration : 1 Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

2. Délibération portant remise gracieuse du trop-perçu d'un agent.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0